Affiche le 18.04.224

Procès-Verbal du Conseil Municipal

Séance du lundi 25 mars 2024

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 20

Quorum: 17

<u>Présents</u>: MM Sébastien LEROUX, Jeanne GUILLOUET, Monique GUIBOUT, Yvette RUBAN, Andrée NOEL, Monique FOURE-BECHET, Philippe MALLARD, Annick MACE, Philippe GRANDIN, , Mickaël AGOSTINI, Stéphane DAVID, Hélène MAUGER, Sébastien BEAUFRERE, Sylvain PICHONNIER, Gérard GRANDSIRE, Sophie PICHONNIER, Stéphane GACOIN, Jean-Louis PITEL, Viviane JAMES et Françoise DUARTE

Absents ayant donné procuration: Monsieur Ludovic BAECHLER donne pouvoir à monsieur Sébastien LEROUX, monsieur Stéphane AUVRAY donne pouvoir à madame Yvette RUBAN, madame Véronique DELAUNAY donne pouvoir à madame Jeanne GUILLOUET, monsieur Anthony GUILMIN donne pouvoir à madame Sophie PICHONNIER, madame Chantal LEFOYER à monsieur Philippe MALLARD et monsieur Kévin LEGENTIL à monsieur Sébastien BEAUFRERE

Absents excusés: Monsieur Sylvain GAUDIN et monsieur Dominique GAUDIN

<u>Absents</u>: MM Héloise LONGUET, Thierry CHAUVIN, Jean-Pierre GOHIN, Nelly GREUSARD, Elisabeth DESMARES

Désignation du secrétaire de séance

Madame Mauger est nommée secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 19 février 2024

Monsieur Leroux signale un ajout sur le rapport vidéoprotection pour mentionner les entreprises et les offres. Monsieur Grandsire approuve en signalant qu'il avait mentionné ce point lors de la précédente réunion.

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 19 février 2024 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Monsieur Leroux excuse madame Caroline Bardin-Girard, conseillère aux décideurs de la DDFIP, avec laquelle l'ensemble des documents présentés ce soir ont été relus et analysés.

Monsieur Leroux demande à l'Assemblée l'ajout de trois rapports afin de désigner un correspondant défense, pourvoir l'emploi saisonnier du camping municipal et procéder à l'acquisition de deux parcelle de terrains.

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité l'inscription de ces points à l'ordre du jour.

20240325 1 Approbation du compte de gestion 2023 – commune,

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être approuvé préalablement au compte administratif.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures.

- -Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- -Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- -Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des Membres présents et représentés

- ✓ Déclare que le compte de gestion dressé par le Receveur pour l'exercice 2023 concernant la commune de Putanges-le-Lac, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve se sa part,
- ✓ Approuve le compte de gestion de l'exercice 2023.

20240325 2 Approbation du compte de gestion 2023 – assainissement Putanges,

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être approuvé préalablement au compte administratif.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures.

- -Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- -Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- -Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des Membres présents et représentés

- ✓ Déclare que le compte de gestion dressé par le Receveur pour l'exercice 2023 concernant l'assainissement de PUTANGES/PUTANGES-LE-LAC visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve se sa part.
- ✓ Approuve le compte de gestion de l'exercice 2023.

20240325 3 Approbation du compte de gestion 2023 – atelier relais de la Forêt-Auvray,

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être approuvé préalablement au compte administratif.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures,

- -Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- -Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- -Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des Membres présents et représentés

- ✓ Déclare que le compte de gestion dressé par le Receveur pour l'exercice 2023 concernant l'atelier-relais de La Foret-Auvray visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve se sa part,
- ✓ Approuve le compte de gestion de l'exercice 2023.

20240325 4 Approbation du compte de gestion 2023 - Lotissement Communal,

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être approuvé préalablement au compte administratif.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures,

-Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

-Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

-Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des Membres présents et représentés .

- ✓ Déclare que le compte de gestion dressé par le Receveur pour l'exercice 2023 concernant le Lotissement Communal visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve se sa part,
- ✓ Approuve le compte de gestion de l'exercice 2023.

Pour l'approbation de l'ensemble des comptes administratifs, monsieur Sébastien Leroux, Maire, quitte momentanément la salle du Conseil Municipal.

20240325 5 Approbation du compte administratif 2023 – commune,

Monsieur Sébastien Leroux, Maire de la commune de Putanges-le-Lac, étant absent, monsieur Philippe Mallard, Président de la commission des finances, présente les résultats du compte administratif 2023 de la commune de Putanges-le-Lac établis comme suit :

Excédent de fonctionnement : 632 735,29€

Déficit d'investissement : - 763 923,86€

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil municipal, à l'unanimité des Membres présents et représentés :

✓ Approuve les résultats du compte administratif 2023 de la commune tels qu'énoncés ci-dessus.

20240325 6 Approbation du compte administratif 2023 – assainissement PLL,

Monsieur Sébastien Leroux, Maire de la commune de Putanges-le-Lac, étant absent, monsieur Philippe Mallard, Président de la commission des finances, présente les résultats du compte administratif 2023 du budget annexe assainissement de PLL établis comme suit :

Excédent d'exploitation : 7 779,41€

Excédent d'investissement : 15 981,19€

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil municipal, à l'unanimité des Membres présents et représentés :

✓ Approuve les résultats du compte administratif 2023 du budget annexe assainissement PLL tels qu'énoncés ci-dessus.

20240325 7 Approbation du compte administratif 2023 - atelier relais de la Foret-Auvray.

Monsieur Sébastien Leroux, Maire de la commune de Putanges-le-Lac, étant absent, monsieur Philippe Mallard, Président de la commission des finances, présente les résultats du compte administratif 2023 du budget annexe atelier relais de La Forêt-Auvray établis comme suit :

Excédent de fonctionnement : 10 963.09€

Déficit d'investissement : - 449.95€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des Membres présents et représentés

✓ Approuve les résultats du compte administratif 2023 du budget annexe atelier relais de La Forêt-Auvray tels qu'énoncés ci-dessus.

20240325 8 Approbation du compte administratif 2023 – Lotissement Communal,

Monsieur Sébastien Leroux, Maire de la commune de Putanges-le-Lac, étant absent, monsieur Philippe Mallard, Président de la commission des finances, présente les résultats du compte administratif 2023 du budget annexe Lotissement Communal établis comme suit :

Excédent de fonctionnement : 0.00€

Excédent d'investissement : 527 749,99€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des Membres présents et représentés

✓ Approuve les résultats du compte administratif 2023 du budget annexe Lotissement Communal tels qu'énoncés ci-dessus.

À la suite de l'examen des rapports d'approbation des comptes administratifs 2023, il est demandé à Monsieur Leroux, Maire, de rejoindre la salle du Conseil Municipal pour reprendre le cours de la séance. Monsieur Leroux siège à nouveau.

20240325 9 Affectation du résultat de l'exercice 2023 - commune,

Monsieur le Maire donne la parole à monsieur Philippe Mallard, Président de la commission des finances, réunie le 19 mars dernier, pour présenter l'affectation du résultat de l'exercice 2023, pour le budget principal 2024.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023, ce jour,

- -Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023,
- -Constatant que le compte administratif fait apparaître :

 - un excédent de fonctionnement de l'exercice de - un excédent de fonctionnement antérieur reporté de 	632 735,29€ 1 726 557,53€
soit un excédent de fonctionnement cumulé de	2 359 292,82€
 - un déficit d'investissement de l'exercice de - un déficit d'investissement antérieur reporté de 	- 763 923,86€ - 452 223,56€
soit un déficit d'investissement de	- 1 216 147,42€
- un solde des « restes à réaliser » de	398 976,14€
soit un besoin de financement de	817 171,28€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents et représentés :

✓ Décide ou non d'affecter le résultat de l'exercice comme suit :

- Art. 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé : 817 171,28€
 - Art. 002 - Report à nouveau : 1 542 121,54€
 - Art. 001 - Déficit d'investissement reporté : -1 216 147,42€

20240325 10 Affectation du résultat de l'exercice 2023 - budget annexe assainissement PLL,

Monsieur le Maire donne la parole à monsieur Philippe Mallard, Président de la commission des finances, réunie le 19 mars dernier, pour présenter l'affectation du résultat pour le budget annexe assainissement 2024.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023, ce jour.

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

 - un excédent de fonctionnement de l'exercice de - un excédent de fonctionnement antérieur reporté de 	7 779,41€ 222 723,14€
soit un excédent de fonctionnement cumulé de	230 502,55€
 un excédent d'investissement de l'exercice de un excédent d'investissement antérieur reporté de 	15 981,19€ 109 218,32€

soit un excédent d'investissement de

125 199,51€

Solde des « restes à réaliser »

- 1 171,00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents et représentés

> Décide d'affecter le résultat de l'exercice comme suit :

- Art. 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé :

0.00€

- Art. 002 - Excédent de fonctionnement reporté :

230 502.55€

- Art. 001 - Déficit d'investissement reporté

125 199.51€

20240325 11 Affectation du résultat de l'exercice 2023 – atelier relais de la Forêt-Auvray.

Monsieur le Maire donne la parole à monsieur Philippe Mallard, Président de la commission des finances, réunie le 19 mars dernier, pour présenter l'affectation du résultat de l'exercice 2023, pour le budget annexe de l'atelier relais.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023, ce jour,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de l'exercice de

10 963,09€

- un excédent de fonctionnement antérieur reporté de

23 877,93€

soit un excédent de fonctionnement cumulé de

34 841,02€

- un déficit d'investissement de l'exercice de

- 449.95€

- un déficit d'investissement antérieur reporté de

10 513,14€

soit un déficit d'investissement de

-10 963,09€

soit un besoin de financement de

10 963.09€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents et représentés :

> Décide d'affecter le résultat de l'exercice comme suit :

- Art. 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé :

10 963,09€

- Art. 002 - Excédent de fonctionnement reporté :

23 877,93€

- Art. 001 - Déficit d'investissement reporté

- 10 963,09€

20240325 12 Affectation du résultat de l'exercice 2023 - Lotissement communal,

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Philippe Mallard, Président de la commission des finances, réunie le 19 mars dernier, pour présenter l'affectation du résultat de l'exercice 2023, pour le budget annexe lotissement communal 2024.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023, ce jour,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'investissement de l'exercice de

527 749,99€

soit excédent d'investissement de

527 749.99€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents et représentés :

Décide d'affecter le résultat de l'exercice comme suit :

- Art. 001 Un excédent d'investissement reporté 527 749,99€

20240325 13 Taux d'imposition des taxes directes locales 2024,

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Philippe Mallard, Président de la commission des finances qui indique que l'annonce majeure, décidée par l'Etat, dans la loi de finances est la revalorisation des valeurs locatives cadastrales, qui servent ensuite de base pour calculer le montant des impôts fonciers : taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties, mais aussi taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Depuis 2018, ces valeurs locatives sont indexées sur l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) qui est enregistré sur un an, entre novembre de l'année précédente et celui de l'année N-2. Or, cet IPCH publié par l'Insee en décembre dernier, a augmenté de 3,9%. Ce qui signifie que la taxe foncière augmentera d'autant en 2024.

Il précise que, bien que strictement encadrés, les communes disposent également d'un levier fiscal en modifiant les taux communaux.

Pour le budget 2024, il vous est proposé de maintenir, une nouvelle fois, les taux actuels, sans aucune augmentation.

C'est pourquoi, la proposition 2024 est la suivante :

Taxe Foncière sur le bâti (TFB)	41,25%
Taxe Foncière sur le non bâti (TFNB)	22,39%
Cotisation Foncières des Entreprises(CFE)	13,81%
Taxe d'habitation	11,97%

Aussi, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur les taux communaux, pour l'année 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

✓ Vote les taux 2024 tels que proposés ci-dessus.

20240325 14 Vote des subventions 2024.

Monsieur le Maire demande aux élus qui exercent des responsabilités dans les associations énumérées ci-après, de ne pas prendre part au vote et donne la parole à monsieur Philippe Mallard, Président de la commission des finances.

Ce dernier signale que la commission réunie le 19 mars dernier propose la liste des subventions suivantes, en soulignant qu'il s'agit d'une liste provisoire, compte tenu des demandes déjà déposées et ajoute que les crédits proposés au vote s'élèvent à 9 000€ :

3IFA ALENCON 60	0,00
APE BAZOCHES (24 enf.) 150	0,00
APE PUBLIQUE PPE 250	0,00
MFR CFA - HALEINE 46	0,00
MFR TRUN ARGENTAN 40	0,00
MFR VIMOUTIERS 20	0,00
ABCD Ecole primaire Roger HARDY 150	0,00
SUBVENTIONS A CARACTERE LOCAL 7 210	00,0
ACTIV'ORNE 1 500	0,00
AMIS DES CHEMINS LA FORET AUVRAY 500	0,00
CHORALE ACCORD 100	0,00
CLUB DE L'AMITIE 200	00,0
CLUB DES AINES RURAUX LES ROTOURS 200	0,00
COMICE AGRICOLE DE	
PUTANGES 320	00,0
COMICE AGRICOLE D'ARRONDISSEMENT ARGENTAN 100	00,0
COMITE ANIMATION	
	0,00
	0,00
	0,00
	00,0
	0,00
SAE COURSE DE COTE LA FORET 1 000	7.4
SOUVENIR Français 50	00,0
UNC AFN PUTANGES 200	,00
ASSOCIATION LES ANIMAUX PUTANGEOIS 2 000	William Total
AUTRES SUBVENTIONS 100	,00
CHEMINS DU MONT ST-MICHEL 100	,00

TOTAL DES SUBVENTIONS : 8020€

Monsieur Sylvain Pichonnier s'interroge sur le montant de la subvention accordée à la course de côte et l'estime trop élevé.

Monsieur Leroux indique qu'il s'agit de la somme habituelle, identique à l'année 2023. Monsieur Grandin complète en précisant que cet évènement comporte 700 entrées payantes et concourt au dynamisme du territoire

Monsieur Mallard en réponse à monsieur Grandsire explique la raison d'être de l'association « les animaux putangeois », qui assurera, pour la commune, la mission de fourrière inexistante et que ce montant est justifié par la fourniture des factures engagées au titre de l'année 2023. Monsieur Grandsire trouve le personnel de la clinique très impliqué dans les soins aux animaux errants.

Monsieur Grandsire demande pourquoi pas l'association « Val d'Orne Environnement » n'a pas de subvention au titre de 2024.

Monsieur Mallard explique que le soutien de la commune, pour cete année réside, non dans une subvention, mais dans la mise à dispositin d'un local dans le cadre des travaux de rénovation des anciens ateliers techniques. Monsieur Grandsire reconnait l'effort consenti et demande la date de mise à disposition du local.

Monsieur Pitel l'assure d'un délai proche, le vote du budget 2024 conditionnant le lancement de ces derniers travaux d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents et représentés :

✓ Individualise les subventions telles qu'énoncées ci-dessus pour l'année 2024.

20240325 15 Vote du budget primitif 2024 de la commune,

Monsieur le Maire précise qu'avec l'envoi du fascicule budgétaire, une présentation des chiffres clefs vous est proposée de manière plus dynamique sous forme d'un power point.

Monsieur le Maire donne ensuite la parole à Monsieur Philippe Mallard, Président de la commission des finances

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	DEPENSES RECETTES			
011 CHARGES A	756 350,00€	002 EXCEDENT	1 542 121,54€	
CARACTERE GENERAL		ANT.REPORTE		
012 CHARGES DE	644 200,00€	013 ATTENUATION	0,00€	
PERSONNEL		DE CHARGES		
014 ATTENUATION DE	62 969,00€	70 PRODUITS DE	33 152,00€	
PRODUITS		SERVICE		
023 VIRT A LA SECTION	886 736,01€	73 IMPOTS ET	63 505,00€	
D'INVEST.		TAXES		
042 TRANSFERTS	10 923,00€	731 FISCALITE	778 112,00€	
ENTRE SECTIONS		LOCALE		
65 AUTRES CHARGES	1 089 811,53€	74 DOTATIONS ET	947 250,00€	
DE GESTION		PARTICIPATIONS		
66 CHARGES	7 151,00€	75 AUTRES	96 200,00€	
FINANCIERES		PRODUITS DE		
		GESTION		
		COURANTE		
67 CHARGES	2 000,00€	77 PRODUITS	1 000,00€	
SPECIFIQUES		EXCEPTIONNELS		
68 DOTATIONS AUX	1 200,00€		0,00€	
AMORTISSEMENTS ET				
PROVISIONS				
TOTAL SECTION	3 461 340,54€	TOTAL SECTION	3 461 340,54€	
	·			

INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES			
	Report	Propositions		Report	Propositions

16 Emprunts et		76 500,00€	001 excédent		
dettes			antérieur reporte		
20			021 Virement de		222 722 242
Immobilisations	227 418,17€	26 000,00€	la section de	· .	886 736,01€
incorporelles			Fonctionnement		
21	* 7		024 produits		
Immobilisations	1 404 399,58€	791 150,00€	des cessions		158 000,00€
corporelles			ues cessions		4 1
2021004					
Aménagt.rives	660 540 076		10 Dotations		. *
lac de	660 540,27€		(dont 1068)		949 412,28€
Rabodanges					
2021008	55.3		42 Cubuontions		
Acquisitions			13 Subventions	2 081 385,76€	
Foncières			d'investissement		
2152-0019			e tali		
Aménagement		·	46 Fuenumento est		
sécurité bourg	85 680,00€		16 Emprunts et		1 500,00€
Putanges Pt	,		dettes		
Ecrepin					
	: :		040 Opération		
	0.700.000	40.450.000	d'ordre de		10 000 006
00021Secrétariat	9 700,00€	13 150,00€	transfert entre		10 923,00€
			sections	1	
2151-2020003				* +	
VRD Logt	0.000.000		041 Opérations		100 000 006
seniors -	6 000,00€		patrimoniales		100 000,00€
Putanges					
23			27634 Créances		
Immobilisations		70 000,00€	sur des		0,00€
en cours			collectivités	·	
27 Autres			.,,		
Immob.		276 341,88€			
Financière					
041 Opérations		100.000.000			
Patrimoniales	·	100 000,00€			
001 Solde					
d'exécution de					
la section		1 216 147,42€			
d'invest.					
TOTAL	1 631 817,75€	2 556 139,30€	TOTAL	2 081 385,76€	2 106 571,29€
IVIAL	1 001 011,106	2 000 100,000	IVIAL	_ 001 000,100	

4 187 957,05€

4 187 957,05€

A la lecture du fascicule budgétaire, monsieur Grandsire demande des précisions sur le montant reporté au titre de l'entretien des bâtiments, au compte 21331, la mention des 70 000€ dédiés à la construction, compte 2313 et l'imputation des plantations, opération 2121004.

En réponse, monsieur Albertini indique que la somme reportée agrège plusieurs projets comme le terrain Graffet et des travaux dans les cimetières ; la construction est celle du terrain multisport, dont l'autre partie figure au compte 2113, pour la partie relative au terrassement enfin les plantations, montant reporté, concernent l'opération du Lac et les marchés concernés au titre des aménagements paysagers.

Par ailleurs, monsieur Grandsire souhaite savoir si la réserve figure bien au chapitre 65, en dépenses de fonctionnement. Monsieur Mallard confirme qu'il s'agit du compte 65882, dudit chapitre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents et représentés :

✓ Vote le budget 2024 de la Commune de PUTANGES-LE-LAC, ainsi présenté.

20240325 16 Vote du budget assainissement 2024 Putanges/Putanges le lac.

Monsieur le Maire donne la parole à monsieur Philippe Mallard pour donner lecture des chapitres du budget Lotissement Communal suivant la nomenclature M49.

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	3
011 CHARGES A	57 000,00€	002 EXCEDENT	230 502,55€
CARACTERE GENERAL		ANT.REPORTE	
022 DEPENSES	10 000,00€	042	21 928,38€
IMPREVUES		AMORTISSEMENTS	
		Opération d'Ordre	
023 VIREMENT A LA	9 505,38 €	70 VENTE DE	35 000,00€
SECTION D		PRODUITS	
INVESTISSEMENT			
042 AMORTISSEMENTS	33 161,00€	74 SUBVENTIONS	0,00€
Opération Ordre		D'EXPLOITATION	
65 AUTRES CHARGES	20,00€	75 PRODUITS DIVERS	20,00€
DE GESTION		DE GESTION	
66 CHARGES	1 908,33€		
FINANCIERES			
67 CHARGES	175 491,22€		
EXCEPTIONNELLES			
6812 DOTATIONS AUX	365,00€		
AMORTS.			
TOTAL SECTION	287 450,93€	TOTAL SECTION	287 450,93€

INVESTISSEMENT

RECETTES				
	PROPOSITIONS		PROPOSTIONS	
020 DEPENSES IMPREVUES	0,00€	001 EXCEDENT REPORTE	125 199,51€	
040 SUBV.EQUIPEM. Opé Ordre	21 928,38€	021 VIR. DE LA SECTION DE FONCT.	9 505,38€	
041 OPE. PATRIMONIALE	0,00€	041 OPE.PATRIMONIALE	0,00€	
16 EMPRUNTS	5 121,00€	040 AMORTISSEMENTS	33 161,00€	
21IMMOBILISATION CORPOR.	140 816,51€	10 DOTATIONS	0,00€	

23	0,00€	13 SUBVENTIONS	0,00€
IMMOBILISATION			
EN COURS			
TOTAL SECTION	167 865,89€	TOTAL SECTION	167 865,89€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents et représentés :

✓ Vote le budget 2024 assainissement de PUTANGES/PUTANGES-LE-LAC, ainsi présenté.

20240325 17 Vote du budget lotissement communal 2024,

Monsieur le Maire donne la parole à monsieur Philippe Mallard pour donner lecture des chapitres du budget Lotissement Communal suivant la nomenclature M57.

FONCTIONNEMENT

TOTO TOTAL MENT				
DEPENSES		RECETTI	ES	
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 053 591,87€	002 EXCEDENT ANT REPORTE	0,00€	
042 AMORTISSEMENTS Opé d'Ordre	25 250,01€	70 VENTE DE PRODUITS	0,00€	
65 CHARGES DE GESTIONS	0,00€	042 OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 078 841,88€	
TOTAL SECTION	1 078 841,88€	TOTAL SECTION	1 078 841,88€	

INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETT	ES
040 OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 078 841,88€	040 AMORTISSEMENT Opé d'Ordre	25 250,01€
16 EMPRUNTS	0,00€	001 Excédent antérieur reporté	527 749,99€
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00€	16 EMPRUNTS	525 841,88€
TOTAL SECTION	1 078 841,88€	TOTAL SECTION	1 078 841,88€

Monsieur Grandisre souhaite le détail des sommes apportées par le budget général.

Monsieur Leroux précise que les recettes d'investissement du budget annexe lotissement sont prévues ainsi : 250 000€ d'emprunt et 275 841,88€ d'apport.

Monsieur Mallard ajoute que l'emprunt pourrait ne pas être mobilisé, en fonction de la commercialisation des parcelles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents et représentés :

✓ Vote le budget 2024 Lotissement Communal, ainsi présenté.

20240325 18 Vote du budget atelier relais de la Forêt-Auvray 2024,

Monsieur le Maire donne la parole à monsieur Philippe Mallard pour donner lecture des chapitres du budget atelier relais de la Forêt-Auvray suivant la nomenclature M57.

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
023 VIRT A LA SECTION	11 433,00€	002 EXCEDENT	23 877,93€
D'INVEST.		ANT.REPORTE	
011 CHARGES A	1 110,00€	70 PRODUITS DES	1 103,00€
CARACTERE GENERAL		SERVICES ET DU	
		DOMAINE	
66 CHARGES	5 238,00€	75 AUTRES	16 670,00€
FINANCIERES		PRODUITS de	
		GESTION	
65 AUTRES CHARGES	23 869,93€		0,00€
DE GESTION COURANTE			,
TOTAL SECTION	41 650,93€	TOTAL SECTION	41 650,93€

INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
001 DEFICIT REPORTE	10 963,09€	021 VIRT DE SECTION A SECTION	11 433,00€
16 EMPRUNT	11 433,00€	10 APPORTS, DOTATIONS ET RESERVES	10 963,09€
TOTAL SECTION	22 396,09€	TOTAL SECTION	22 396,09€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents :

✓ Vote le budget 2024 de l'Atelier Relais de la Forêt-Auvray, ainsi présenté.

20240325 19 Désignation d'un correspondant défense,

Monsieur le Maire donne la parole à madame Jeanne Guillouet, Présidente de la commission personnel administratif, cérémonies, manifestations et sécurité.

Madame Guillouet explique que la fonction de correspondant défense a vocation à développer le lien armée-nation et promouvoir l'esprit de défense.

Au sein de chaque Conseil municipal, est désigné un interlocuteur privilégié des administrés et des autorités civiles et militaires du département et de la région sur les questions de défense.

Les correspondants défense remplissent une mission de sensibilisation des concitoyens aux questions de défense et un rôle pédagogique envers les jeunes générations, en particulier sur le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité. Ils s'expriment aussi sur l'actualité défense, le parcours citoyen. Ils doivent pouvoir apporter des informations sur l'actualité de la défense (expliquer l'engagement dans l'armée d'active, les périodes d'initiation ou de perfectionnement à la défense, le volontariat et la réserve militaire constituant des activités accessibles à tous les jeunes désireux de prendre part à la défense).

Aussi, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur la désignation d'un Correspondants Défense.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✓ Décide de désigner un correspondant défense,
- ✓ Accepte la proposition de monsieur Mickaël Agostini pour exercer cette mission.

20240325 20 Acquisition de deux parcelles de terrain, sises sur la commune déléguée de Rabodanges.

Monsieur Leroux cède la parole à monsieur Philippe Grandin, Président de la commission du Lac.

Monsieur Grandin rappelle la contrainte foncière sur le périmètre du lac de Rabodanges et les difficultés générées par le stationnement des véhicules de grandes tailles.

Par ailleurs, sur le plan technique, le développement du site pourrait imposer, à brève ou moyenne échéance, l'évolution de la station d'épuration des Safrières.

Aussi, il y aurait intérêt d'acquérir les deux dernières parcelles à bâtir dudit lotissement, pour proposer une solution de stationnement organisé des véhicules de loisirs dont les dimensions ne sont pas compatibles avec les emplacements existants, route du Lac. Cette acquisition permettrait également de se prémunir d'éventuels conflits quant aux nuisances des travaux d'extension de la STEP.

Dans le cadre de sa politique de développement, la Communauté de communes a lancé une étude sur l'aménagement de la parcelle de l'ancien Palm Beach et, à terme, ce terrain ne pourrait pas accueillir une aire de camping-cars mais uniquement des stationnements journée et sans services.

Monsieur Leroux complète le propos en signalant l'intérêt de sécuriser l'extension de la STEP, après l'avis technique du bureau d'études SOGETI, mandaté par la CDC. Il évoque la possibilité d'un traitement paysager autour de cet équipement. Monsieur Leroux rappelle également les remarques passées de monsieur David sur les difficultés de stationnement et l'intérêt d'offrir quelques emplacements supplémentaires.

Madame Duarte évoque la surface des parcelles.

Monsieur David estime que le prix de vente est élevé. Monsieur Leroux souligne qu'il s'agit de terrains à bâtir, dans le lotissement des Safrières, ce qui en majore le coût.

Enfin monsieur Leroux signale que l'agence d'ingénierie départementale sera mandatée pour étudier le stationnement des véhicules et imaginer intégration paysagère.

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à bien vouloir délibérer sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

✓ Approuve le projet d'acquisition de deux parcelles situées lotissement des Safrières, commune déléguée de Rabodanges, cadastrées section AH numéros 14 et 15, pour le montant maximum de 55.000,00 € net vendeur, hors frais d'acte, Monsieur le Maire donne la parole à madame Jeanne Guillouet, Présidente de la commission personnel administratif, cérémonies, manifestations, sécurité.

Madame Guillouet informe les Membres du Conseil qu'il y a lieu, comme chaque année, de recruter un agent saisonnier afin d'assurer le bon fonctionnement du camping municipal du Val d'Orne situé sur la commune historique de Putanges Pont-Ecrepin et rappelle que le camping sera ouvert du 1er avril 2024 au 30 septembre 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents et représentés :

- ✓ Décide de créer un poste saisonnier d'adjoint technique, du 1er avril 2024 au 30 septembre 2024, à raison de 13 heures par semaine dont 2 heures consacrées au ménage des sanitaires et de l'accueil.
- ✓ Dit que cet agent sera rémunéré sur la base du 1er échelon de l'échelle C1, indice brut 367 indice majoré 366,
- ✓ Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le contrat de travail à durée déterminée à intervenir.

Questions diverses

Madame Guillouet rappelle aux membres la tenue prochaine des élections européennes, le 9 juin 2024. Elle demande aux élus qui connaissent leur disponibilité de se signaler très vite.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50.

La Secrétaire,

Hélène MAUGER

Le Maire,

Sébastien LEROUX